



SECTION RUNNING

Règles de fonctionnement – mise à jour du 17/12/2025 pour prise en compte des décisions prises AG de section 2025

Introduction :

Le fonctionnement de notre section (gestion des inscriptions, des remboursements, de la boîte mail, des déplacements, du site internet, etc.) repose sur quelques bénévoles membres du bureau et l'aide précieuse des permanents du Club Sportif.

Nous comptons sur nos adhérents pour nous aider dans ces démarches, promouvoir notre club dans l'ensemble des entités du Groupe et contribuer à l'esprit d'équipe qui nous anime et fonde l'identité de la section Running.

Les prestations proposées par la section :

1. Calendrier de la section :

Nous publions un calendrier mis à jour périodiquement. En ligne sur le site de la section et publié dans les newsletters périodiques, il identifie les événements collectifs auxquels les adhérents peuvent participer ainsi que les courses qui peuvent bénéficier d'un remboursement maximal des frais d'inscriptions.

2. Week-ends club :

Excellent moyen pour mieux se connaître, la section organise jusqu'à trois week-ends clubs par an en province. Elle assure les inscriptions auprès des organisateurs ainsi que la logistique.

Une participation forfaitaire est demandée à chaque participant. Son montant peut varier mais doit permettre de respecter les règles définies par CA Sports, organe faitier, avec un reste à charge de l'adhérent d'au moins 30% des frais réels et une participation de la section qui ne doit pas dépasser 250 euros par adhérent.

3. Maillot du club :

Sur demande, nous fournissons un équipement (débardeur et/ou tee-shirt) aux couleurs de la section.

Le maillot est un signe de reconnaissance dont le port est obligatoire lorsque l'on participe à certaines épreuves où on court officiellement sous la bannière de la section (Ekiden de Paris, épreuves FFA ou LIFA, week-ends organisés par la section).

4. Licence individuelle FFA :

Sur demande, nous prenons pour vous une licence FFA. Son montant est à la charge de l'adhérent qui en fait la demande.

En cas de demande de transfert de licence d'un autre club, le coût du transfert est à la charge de l'adhérent demandeur.

5. Participation financière à l'achat de dossards :

La section peut prendre en charge tout ou partie du coût des dossards sur les courses auxquelles les adhérents participent sous les conditions suivantes :

- Être adhérent à la section à la date d'achat du dossard et à la date de l'épreuve ;
- Avoir réglé les frais d'inscription de l'épreuve pour laquelle on souhaite un remboursement (facture ou mail démontrant le paiement par l'adhérent) ;
- Avoir achevé l'épreuve (diplôme ou, à défaut, classement attestant de la réussite).

La prise en charge des remboursements de dossards n'est acceptée que si les justificatifs sont communiqués dans les 2 mois qui suivent le déroulement de l'épreuve.

- Le montant de la prise en charge :
 - Pour les courses au calendrier de la section : le montant total de l'engagement à hauteur de la 1ère tranche tarifaire de l'épreuve est pris en charge, avec un maximum de 100 euros
 - Pour les courses hors calendrier, le montant remboursé est fonction de la distance courue :
 - Strictement inférieure à 20 km : 20 euros maximum

- Comprise entre 20km et le marathon (exclu) : 30 euros maximum
- Supérieure ou égale à la distance marathon : 50 euros maximum

NB : le bureau de la section se réserve le droit, en cours d'année, de revoir les tarifs de remboursement ou de les suspendre si la situation budgétaire le nécessite. Il gèlera provisoirement les demandes de remboursement au-delà de 5 dossards afin d'avoir suffisamment de visibilité sur l'atterrissage budgétaire avant d'honorer les demandes surnuméraires.

6. Remboursements de chaussures :

La section contribue à l'achat d'une paire de chaussures par an à hauteur de 30 euros sur production de la facture originale.

7. Autres prestations :

En dehors de ces éléments, le bureau est à votre disposition pour étudier toute suggestion. La section peut notamment vous aider à participer aux épreuves de sport en entreprise ou aux championnats régionaux ou nationaux.

Pour communiquer avec nous et vous informer :

- Notre site : www.ca-sports-running.com (pour les résultats, le blog, les formulaires d'inscription, la FAQ ...)
- Notre email : cscacl.athle@hotmail.fr
- Notre communauté WhatsApp :
<https://chat.whatsapp.com/FmwvQaAfywA9j0PrhKztd2>
- Notre adresse courrier :

CA Sports section Running,
Immeuble GARONNE,
2 avenue de Paris 94800 Villejuif (ou BC 400-01)